CONSEILLER(ÈRE) EN URBANISME

Service intermunicipal en urbanisme et en aménagement du territoire

La Municipalité de Frelighsburg, à titre d'employeur et de gestionnaire de l'entente intermunicipale, ainsi que la Municipalité de Saint-Armand et la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge unissent leurs ressources afin d'offrir un service spécialisé en urbanisme et en aménagement du territoire.

Nous sommes à la recherche d'une personne possédant une bonne expertise en urbanisme, un excellent esprit d'analyse et un intérêt marqué pour l'aménagement et le développement harmonieux du territoire. Cette personne contribuera concrètement à la qualité des services offerts aux citoyens ainsi qu'à l'évolution des pratiques d'urbanisme au sein des trois municipalités.

Cette fonction s'inscrit dans le cadre d'une entente intermunicipale de partage d'une ressource spécialisée visant à mettre en commun l'expertise, à favoriser l'harmonisation des pratiques et à optimiser les services municipaux. Au sein d'équipes dynamiques et collaboratives, la personne titulaire du poste exercera un rôle-conseil auprès des directions générales, des équipes municipales, des conseils municipaux et des différents intervenants.

VOTRE RÔLE

Sous l'autorité des directions générales des municipalités participantes, la personne titulaire du poste assure un rôle de premier plan en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'application réglementaire.

À ce titre, cette personne analyse et coordonne les dossiers d'urbanisme, soutient le traitement des demandes de permis et de certificats, conseille les citoyens, les promoteurs, les entrepreneurs, les élus et les équipes municipales, et contribue à l'évolution des règlements et des outils de planification. Par son expertise, ses analyses et ses recommandations, cette personne favorise une prise de décision éclairée, une application cohérente de la réglementation et un développement respectueux des caractéristiques propres à chaque collectivité.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Conseil et accompagnement en urbanisme

- Informer et conseiller les citoyens, les promoteurs, les entrepreneurs, les professionnels, les conseils municipaux et les équipes administratives sur la réglementation applicable et les démarches requises;
- Accompagner les demandeurs dans la compréhension et la réalisation de leurs projets, en précisant les exigences réglementaires, les autorisations requises et les étapes d'analyse;
- Fournir aux directions générales et aux conseils municipaux des avis professionnels, des analyses et des recommandations en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;
- Collaborer avec les comités consultatifs d'urbanisme, les inspecteurs municipaux, les professionnels externes, les organismes régionaux et les ministères concernés.

Analyse réglementaire et suivi des dossiers

- Analyser les demandes complexes ou discrétionnaires, notamment celles relatives aux dérogations mineures, aux usages conditionnels, aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, aux projets particuliers et aux modifications réglementaires;
- Coordonner, soutenir ou superviser le traitement des demandes de permis et de certificats ainsi que les activités d'inspection, selon l'organisation propre à chaque municipalité;
- Interpréter et appliquer les règlements municipaux en matière de zonage, lotissement, construction, permis et certificats, ainsi que les autres règlements relevant de l'urbanisme;
- Assurer le suivi des dossiers d'infraction ou de non-conformité en collaboration avec les ressources municipales concernées et, lorsque requis, les conseillers juridiques;
- Rédiger des rapports, avis, recommandations, sommaires décisionnels et documents de présentation destinés aux directions générales, aux comités consultatifs d'urbanisme et aux conseils municipaux.

Planification et évolution du cadre réglementaire

- Participer à l'élaboration, à la révision et à la mise en concordance des plans et règlements d'urbanisme avec les orientations régionales et gouvernementales;
- Préparer ou coordonner les modifications réglementaires et contribuer aux procédures de consultation et d'adoption applicables;
- Participer à la réalisation de projets de planification, de revitalisation, de protection du patrimoine, d'habitation, d'environnement et de développement du territoire;
- Effectuer une veille législative et réglementaire et conseiller les municipalités sur les ajustements requis.

Collaboration intermunicipale et amélioration des pratiques

- Planifier ses interventions et assurer un suivi structuré des mandats confiés par chacune des municipalités participantes;
- Favoriser l'harmonisation des méthodes de travail, des outils d'analyse, des modèles de documents et des pratiques administratives, tout en respectant les particularités réglementaires de chaque municipalité;
- Contribuer à l'amélioration continue des processus, à la modernisation des outils et à la qualité du service offert aux citoyens;
- Participer aux rencontres de coordination intermunicipale et produire, au besoin, des bilans d'activités et des outils de suivi.

Outre les responsabilités décrites précédemment, la personne titulaire du poste effectue toute autre tâche connexe et contribue à la réalisation de mandats ou de projets compatibles avec ses compétences, la nature de ses fonctions et les besoins des municipalités participantes.

PROFIL RECHERCHÉ

Exigences

- Détenir une formation universitaire en urbanisme ou dans une discipline connexe, notamment en aménagement du territoire, en géographie ou en architecture;
- Posséder au moins trois années d'expérience pertinente dans un poste comparable, de préférence dans le milieu municipal;

- Connaître le cadre législatif et réglementaire québécois applicable à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire;
- Démontrer une excellente capacité d'analyse, de synthèse, d'interprétation réglementaire et de rédaction;
- Maîtriser le français, tant à l'oral qu'à l'écrit, et être à l'aise avec les outils de la suite Microsoft 365 et les logiciels municipaux usuels;
- Détenir un permis de conduire valide et être en mesure de se déplacer entre les municipalités participantes.

Atouts

- Être membre ou membre stagiaire de l'Ordre des urbanistes du Québec;
- Posséder une expérience en rédaction réglementaire, en présentation devant un comité consultatif d'urbanisme ou un conseil municipal, ou en coordination de projets intermunicipaux;
- Connaître les réalités des petites municipalités, des milieux ruraux, du patrimoine bâti et des territoires à caractère agricole.

Qualités recherchées

- Rigueur, autonomie, sens de l'organisation et aptitude à gérer efficacement les priorités;
- Jugement professionnel, esprit d'analyse et capacité à formuler des recommandations claires et pragmatiques;
- Tact, écoute, diplomatie et excellentes aptitudes en communication et en relations interpersonnelles;
- Capacité à travailler avec plusieurs équipes et à concilier les besoins propres à différentes municipalités;
- Initiative, adaptabilité et intérêt pour l'amélioration continue des pratiques municipales.

CE QUE NOUS OFFRONS

- Occasion de contribuer concrètement au développement harmonieux et durable de plusieurs collectivités;
- Poste permanent au sein d'un projet novateur de coopération intermunicipale;
- Poste à temps partiel ou à temps plein, selon un horaire variant de 28 à 35 heures par semaine;
- Horaire flexible favorisant un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle;
- Milieu de travail stimulant, collaboratif et humain au sein de trois municipalités;
- Possibilités de formation continue et de développement professionnel;
- Rémunération concurrentielle et avantages sociaux, établis en fonction de l'expérience, des qualifications et de l'équité interne.

POUR POSTULER

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur curriculum vitæ accompagné d'une lettre de présentation à : direction@frelighsburg.ca.

La Municipalité de Frelighsburg souscrit au principe de l'égalité en emploi et encourage toute personne qualifiée à présenter sa candidature. Nous remercions toutes les personnes qui manifesteront leur intérêt. Toutefois, seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.